



SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE

GROUPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES
GESTION DE LA GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS
ET DES COMPETENCES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 18 JUIN 2020

P.V. N° 110
Dossier N° 13

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

VU la délibération du Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne – PV n° 103-2 du 27 avril 2020 relative aux modalités de recrutement de sapeurs-pompiers-professionnels, dans l'attente de l'organisation du prochain concours,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif à la modification du tableau des effectifs,

VU l'avis favorable du Comité technique en date du 18 juin 2020,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- Considérant les besoins du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne, la suppression, à la date du 1^{er} octobre 2020, de 20 postes relevant du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels, vacants au tableau des effectifs et la création de 20 postes relevant du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels.

Le budget correspondant est inscrit au budget 2020.

La Présidente du Conseil d'administration


Isoline GARREAU-MILLOT